



Prostitution et sexualité à Athènes à l'époque classique. Autour des ouvrages de James N. Davidson (*Courtesans and Fishcakes. The Consuming Passions of Classical Athens*, 1997) et d'Elke Hartmann (*Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, 2002)

Claudine Leduc et Pauline SCHMITT PANTEL



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/586>
DOI : 10.4000/clio.586
ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2003
Pagination : 137-161
ISBN : 2-85816-663-3
ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Claudine Leduc et Pauline SCHMITT PANTEL, « Prostitution et sexualité à Athènes à l'époque classique. Autour des ouvrages de James N. Davidson (*Courtesans and Fishcakes. The Consuming Passions of Classical Athens*, 1997) et d'Elke Hartmann (*Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, 2002) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/586> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.586>

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

Prostitution et sexualité à Athènes à l'époque classique. Autour des ouvrages de James N. Davidson (*Courtesans and Fishcakes. The Consuming Passions of Classical Athens*, 1997) et d'Elke Hartmann (*Heirat, Hetärentum und Konkubinat im klassischen Athen*, 2002)

Claudine Leduc et Pauline SCHMITT PANTEL

- 1 La programmation d'un numéro de *Clio* consacré à la prostitution était l'occasion ou jamais de remettre sur l'établi des travaux en langue anglaise concernant la prostitution en Grèce ancienne, travaux répertoriés en leur temps, mais consultés un peu trop rapidement pour en saisir la « substantifique moelle ». Il a fallu cette seconde lecture pour que se révèlent pleinement le talent de J. N. Davidson et le caractère novateur de son ouvrage consacré aux plaisirs de la chair -manger, boire et faire l'amour- tels que les pratiquaient les citoyens d'Athènes au temps de la démocratie (Ve-IVe s. av. J.C.).
- 2 Lors de ma première lecture, j'avais été plus sensible, en effet, à l'exhaustivité et à la subtilité de la recherche qu'à son originalité. Les sources dont disposaient J. N. Davidson étaient d'une richesse infinie et particulièrement éclatées. N'en étaient donc que plus estimables l'ampleur du dossier constitué, la souplesse avec laquelle étaient croisées les données littéraires et archéologiques et la maîtrise qui caractérisait le commentaire de textes aussi différents que les *Deipnosophistes* d'Athénée, les comédies d'Aristophane ou de Ménandre et les plaidoyers des orateurs attiques. J. N. Davidson

compare lui-même sa démarche à une mosaïque du musée du Vatican – une copie de la célèbre mosaïque de Sosos de Pergame – qui représente le sol d'un *andrôn* (la salle de la commensalité masculine) jonché des détritits d'un banquet invisible avant le nettoyage qui précède le *symposion*, la seconde partie de la fête consacrée à la boisson. Il a cherché partout où elles étaient repérables les traces résiduelles laissées par la poursuite athénienne des plaisirs de la chair, une poursuite qui trouve son cadre le plus achevé dans les banquets !

- 3 A des « antiquisants » séduits par les publications de K.J. Dover, de P. Veyne et de E. Cantarella, à un lectorat pétri et repétri des travaux de M. Foucault, les recherches de J. N. Davidson proposent une autre « histoire des plaisirs » helléniques, une construction plus complexe et plus souple parce que dégagée de l'opposition prégnante entre sexualité active et sexualité passive. La problématique du sexe jusqu'ici hégémonique dans la recherche y cède en effet la place à une problématique du genre même si celle-ci ne fait pas l'objet d'un véritable exposé. Ce décrochage méthodologique, et les profondes modifications de la représentation de la sexualité des Grecs d'autrefois qu'il ne manque pas d'engendrer, posent de telles questions qu'il serait souhaitable qu'elles fassent un jour prochain l'objet d'un débat de fond. Qu'il soulève approbation ou réprobation, l'ouvrage de J. N. Davidson est « bon à penser ». Il est sans doute regrettable que sa langue et sa catégorie - une thèse universitaire d'histoire ancienne préparée à Oxford sous la direction d'O. Murray - ne le portent pas d'emblée au delà du cercle restreint des spécialistes de l'antiquité hellénique.

La problématique

- 4 Le titre de l'ouvrage, comme beaucoup de titres inspirés par l'anthropologie, est, à la fois, obscur et lumineux, obscur parce que la trilogie poisson / gâteau / courtisane s'inscrit dans un contexte socioculturel à déchiffrer, lumineux parce qu'elle signifie l'essentiel. Disciple d'O. Murray, le spécialiste du « banquet couché » hellénique, J. N. Davidson accorde une place de choix à la commensalité privée, même si l'*andrôn* des maisons particulières est loin d'être le seul lieu où les citoyens athéniens de l'époque classique peuvent se livrer aux plaisirs de manger, de boire et de faire l'amour. Or la trilogie poisson / gâteau / courtisanes est précisément ce qui sépare le banquet de la cité démocratique de son passé mythique, le repas partagé devant le feu de leur *megaron* (la grande salle de leur palais) par les héros homériques.
- 5 Le poisson ? Les Athéniens ont une véritable passion pour le poisson dont ils se plaisent à faire l'éloge culinaire en langage épique. Pour des anguilles et du thon, ils n'hésitent pas à faire la queue et à dépenser des sommes considérables. Pourquoi le poisson est-il « aussi bon à manger » (p. 12) ? C'est un mets « *secular* » et « *modern* » explique J. N. Davidson. Exclu de la *thusia*, le sacrifice de consommation de type prométhéen qui impose un mode de cuisson et de partage de la viande des animaux domestiques abattus selon les règles, sa cuisine et son service ne sont pas ritualisés et n'obéissent qu'aux impératifs de la gastronomie et de la politesse. Le poisson est l'*opson* par excellence, la « nourriture » que le mangeur, à demi allongé sur sa couche, puise avec délice dans le plat de service de la main droite, tandis qu'appuyé sur son coude gauche, il tient le *sitos* (le pain) de la main gauche. L'*opsophagos* (pp. 20-26), le glouton qui fait fi de l'équilibre correct entre la nourriture et le pain, est en fait celui qui s'empiffre de poisson. Cette commensalité organisée autour de la cuisine gourmande du poisson est fondamentalement différente de celle des héros de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : pour « satisfaire leur appétit », les convives d'Achille et d'Alkinoos, assis sur des sièges

disposés contre les murs du *megaron*, ont, sur des petites tables placées devant eux, une corbeille de pain (*sitos*) et un plateau de viandes sans sauce rituellement rôties et partagées (*opson*).

- 6 Les gâteaux ? Comme le poisson savamment apprêté ou les sauces, les pâtes travaillées sont des mets « *secular* » et « *modern* », inconnus des héros épiques, et particulièrement civilisés. Si la diversité des mets caractérise les tables de Syracuse et de Sicile, « les délices renommés de la pâtisserie attique » font la gloire de celles d'Athènes (Platon, *République*, 404 d).
- 7 Les courtisanes ? Comme celle du poisson et des gâteaux, leur présence au banquet est aussi le signe d'un « modernisme » que certains estiment décadent (p. 13). Il n'y a jamais de femmes dans les banquets des épopées. Ce n'est pas un hasard si Socrate lorsqu'il est question, dans la *République*, de déterminer le régime des gardiens de la cité idéale (404 c-d) s'en réfère au repas partagé des héros homériques fait de viandes simplement rôties et condamne dans une même envolée le poisson, les mets variés de Sicile, les « filles » de Corinthe et les pâtisseries attiques.
- 8 « Poisson / gâteaux / courtisanes » ? Conçue par J. N. Davidson, l'histoire des plaisirs de la chair dans la démocratique Athènes est, comme l'annonce le titre, une étude de la jouissance des sens que procure aux hommes de la cité le marché des corps et de la table. L'érotisme masculin est donc abordé dans la sphère de la consommation vénale de partenaires masculins ou féminins. L'analyse (réalité ou question de sources) accorde toutefois plus de place aux prostituées qu'aux prostitués.
- 9 Cette approche est donc très différente de celle de K. J. Dover, dont l'ouvrage phare paru à Londres en 1978, *Greek Homosexuality*, est en fait une étude de la pédérastie. Elle se distingue également de toutes les études (au demeurant non citées par l'auteur, mais très bien connues en France !) qui, comme celles de B. Sergent (*Homosexualité et initiation chez les indo-européens*, Payot, 1984) ou de E. Cantarella (*Selon la nature, l'usage et la loi, la bisexualité dans le monde antique*, La découverte, 1991, Edition italienne, 1988), accordent aux rapports pédérastiques une place essentielle dans l'érotisme masculin. La liaison de l'éraсте, l'adulte, et de l'éromène, le *pais*, « l'enfant » qui n'a pas encore de poil au menton, ne relève pas du marché des corps, mais de la *paideia*, de l'éducation. Tous deux appartiennent à une catégorie sociale qui a tendance à se confondre avec celle des *kaloï kagatoi*, les « beaux et les bons » de la cité. Leur relation, qui n'est en rien institutionnalisée, s'inscrit dans le cadre du don et du contredon. Les ouvrages qui accordent une place hégémonique aux rapports pédérastiques ont tendance à faire un peu oublier à leurs lecteurs que, dans la cité démocratique, l'hétérosexualité n'est pas uniquement confinée à la reproduction de l'*oikos* (la maison) et de la *polis* (la cité) et que l'homosexualité masculine est aussi concernée par le marché du sexe.
- 10 Pour J. N. Davidson, le banquet athénien de l'époque classique, le lieu par excellence des plaisirs de la chair, a recours à des « professionnels » des deux sexes (III, *Women and boys*). Les épouses et les filles de citoyens étant par leur statut exclues des festivités de l'*andrôn*, il est dans l'ordre des choses que les femmes admises à partager la couche des dîneurs et à contribuer à leurs divertissements soient exclusivement des « professionnelles », *pornai* (prostituées) ou *hetairai* (compagnes) rétribuées d'une façon ou d'une autre, pour leurs prestations. Quant aux adolescents qui apparaissent en grand nombre dans l'iconographie du banquet où ils font les échansons et le service de la table, ce sont, bien plus souvent que des éromènes, des « professionnels » venus du marché du sexe.

Le marché du sexe

- 11 L'offre et la vente des corps, explique J. N. Davidson, se déroulent dans des lieux publics (pp. 78-108), rigoureusement séparés de l'espace privé de l'*oikos* (la maison) et considérés comme des « zones de commercialisation, des espaces magiques qui transforment les humains en produits » (p. 112). Ce sont évidemment les rues de la cité où les épouses, « les femmes mariées selon les règles » et soucieuses de leur réputation, ne s'aventurent que par nécessité et cachées sous un épais manteau. C'est là que déambulent en revanche, s'offrant à tous les regards, des troupes de péripatéticiennes qui n'ont légué à la postérité que les sobriquets qui les désignent : *géphuris* (fille des ponts), *dromas* (coureuse), *peripolas* (vagabonde)... Les murs, les portes, les places et le port de la cité sont particulièrement fréquentés. Il semble que le quartier du Céramique avec sa porte (le Dipylon), son cimetière et ses jardins soit un haut lieu du commerce du sexe. Parmi les racoleuses de l'espace public, les auletrides, les joueuses d'*aulos*, une sorte de hautbois, sont les moins chères et les plus méprisées même si certaines d'entre elles parviennent à s'élever dans la hiérarchie de la prostitution. Elles peuvent en effet être distinguées dans des « écoles de musique », sans doute sans grande qualité artistique, mais très prisées par un public masculin assidu.
- 12 Les rues d'Athènes sont dures. Les bagarres pour se procurer une professionnelle sont très fréquentes et les dîneurs se disputent particulièrement les « musiciennes » indispensables à leur fête. Pour que l'ordre public soit respecté, les *astynomoi*, les dix magistrats qui en sont chargés, doivent veiller à l'application de la loi : les joueuses d'*aulos* et autres musiciennes ne doivent pas profiter de la compétition dont elles sont l'objet pour faire monter les prix. Le prix forfaitaire pour une nuit ne doit pas dépasser deux drachmes et si des hommes se disputent la même professionnelle, cette dernière sera tirée au sort sans être consultée. Celui qui paye plus est passible d'une *eisangélie*, une action judiciaire qui concerne les délits politiques. Dans une cité démocratique, le marché du sexe doit être ouvert à tous, sans distinction de fortune !
- 13 Le bordel est un « lieu public » où se pratique légalement le commerce du sexe féminin. Le terme normal pour le désigner depuis Solon est *ergasterion*, atelier. J. N. Davidson fait état de l'inventaire d'Athénée qui répertorie les nombreuses descriptions que les poètes comiques ont faites de ce type d'établissement : les portes sont ouvertes, les filles sont disposées en demi cercle dans l'entrée, les seins nus. On choisit celle que l'on veut... Il estime, à la suite des archéologues, que le bâtiment Z du Céramique, construit au milieu du Ve s. et reconstruit deux fois sur un plan similaire, est un bordel : la porte de la rue s'ouvre sur un grand hall, des corridors « labyrinthiques » desservent une quinzaine de chambres et débouchent sur une grande pièce avec une mosaïque sur le sol. Les fouilles ont mis au jour un très important matériel féminin, les traces d'un culte d'Aphrodite - la déesse des prostituées grecques - dans les vestiges de Z2 et celles d'une dévotion à des déesses étrangères dans ceux de Z3, ce qui laisse supposer que les pensionnaires venaient alors de Thrace, d'Anatolie et de Syrie. Pour J. N. Davidson, un « *sex shop* » athénien n'est pas seulement un atelier du sexe. Il est aussi un atelier de filature et de tissage ce qui double sa rentabilité. L'auteur attache, en effet, beaucoup d'importance, entre autres indices (dont la centaine de pesons trouvés dans le bâtiment Z), à un grand nombre de vases du Ve s. qui montrent des femmes, en train de filer et de tisser la laine, approchées par des jeunes hommes qui brandissent cadeaux et bourses, ce qui ne laisse guère de doute sur leurs intentions et sur la profession de la femme. Une coupe

de Berlin qui associe une femme qui file et d'autres en train de recevoir les clients représenterait peut-être la « Madame » (ou une prostituée trop âgée pour être commercialisable) et ses filles à l'ouvrage.

- 14 J. N. Davidson n'a trouvé aucun document attestant l'existence de bordels masculins, ce qui ne veut pas dire que le commerce du sexe masculin ne soit pas lui aussi légalement organisé. Des hommes - et des femmes - sont quelquefois décrits comme « assis dans un *oikêma* », une stalle individuelle dont la porte s'ouvre directement sur la rue, ce qui laisserait supposer qu'il s'agit d'une « institution légèrement différente » de celle du bordel. Que la porte soit modestement fermée ou ouverte pour un « show », la profession de l'occupant ne fait pour le passant aucun doute. Elle fut celle de Phédon, le jeune homme dont Socrate, le jour de sa mort, caresse les longs cheveux en dissertant sur l'immortalité de l'âme. Issu d'une famille aristocratique d'Elis, Phédon, lors de la prise de sa cité, avait été vendu comme esclave à Athènes et obligé de se prostituer dans un *oikêma*.

La thèse de J. N. Davidson sur la hiérarchie des prostituées et sur leur intégration dans la collectivité des résidentes de la cité

- 15 Dans le monde des plaisirs, à Athènes comme ailleurs, la hiérarchie des professionnelles a toujours un grand nombre d'échelons. Qu'y a-t-il de commun entre les pensionnaires du bâtiment Z du Céramique et ces inoubliables « dames du temps jadis » qui ont nom Thaïs, Aspasia, Phrynê, Théodotê... ? Pour les désigner le grec est très riche en sobriquets, mais il a recours à deux termes, apparemment génériques, *pornê* qui dérive du verbe *pernêmi*, vendre et qui désigne une professionnelle qui se vend ou qui est vendue et un nom infiniment moins péjoratif *hetaira*, compagne, amie. Où se situe la démarcation entre les *pornai* et les *hetairai* ? Ce problème de vocabulaire est souvent réglé de façon très simple : les *hetairai* sont installées au sommet de l'échelle et les *pornai* au bas, ce qui n'est pas faux, mais pour le moins réducteur.
- 16 J. N. Davidson intègre son approche de la question dans une conception d'ensemble de l'organisation des habitantes de la cité. Les spécialistes actuels, dit-il, et notamment les féministes comme E. Keuls (*The Reign of the Phallus*, Berkeley, Sec. éd. 1993) séparent les épouses, filles et mères de citoyens, du reste, un reste qu'ils ont tendance à négliger (p. 74). Les courtisanes, qui fascinaient les chercheurs, d'autrefois sont oubliées et la distinction entre *pornai* et *hetairai* devient obsolète. Ce sont toutes des prostituées. Pour J. N. Davidson, les clivages de la population féminine de l'Attique sont très « flous » (p. 73). Une *pornê* peut prétendre devenir épouse de citoyen (p. 73) et une *hetaira*, de naissance citoyenne et devenue concubine, fait la transition entre la catégorie des épouses et « le reste » (p. 76). Ce point de vue était déjà celui de M. M. Henry dans une thèse préparée à l'Université du Minnesota, *Menander's Courtesans and the Greek Comic Tradition*, Lang, 1988 (pp. 4-5). Les deux recherches obéissent à des objectifs très différents. M.M. Henry entend faire « ni une histoire des attitudes envers les femmes, ni une histoire de la prostitution, mais une histoire littéraire des courtisanes de Ménandre et de leurs ancêtres comiques » (p. 3). J. N. Davidson ne fait pas référence aux analyses de M. M. Henry. Les prémisses de leurs démonstrations n'en sont pas moins très semblables.
- 17 Pour J. N. Davidson, l'étude de la distinction entre *pornê* et *hetaira* doit prendre en considération plusieurs paramètres (surtout chapitres IV et VI). La première différence, essentielle, porte sur le mode de rétribution des prestations. La *pornê* est payée en argent par ses clients (souvent représentés sur les vases la bourse à la main !), l'*hetaira*

reçoit des cadeaux de ses *hetairoi* (compagnons) et de ses *philoï* (amis). Dans le premier cas, il y a échange anonyme de marchandises : ce que vend la *pornê*, son corps, son sexe, accessoirement ses talents artistiques, est une marchandise et elle est, elle-même, est une marchandise. Cette dernière est tarifée qu'il s'agisse de la personne - il y a des professionnelles nommées « une obole », « deux drachmes » - ou du type de passes demandées par le client, la *kubda*, la pénétration anale, ayant le prix standard le moins élevé. Dans le second cas, des cadeaux sont échangés entre des personnes liées entre elles par la *philia*, un terme qui dit moins la relation sentimentale que l'appartenance à un groupe engagé dans des liens de réciprocité. Aux dons de ses *philoï* qui assurent son entretien, l'*hetaira* répond par un contre don. Le contenu et le montant du don et du contre don sont à la discrétion des donateurs. Une *hetaira* n'a pas les mêmes exigences et les mêmes gracieusetés vis à vis de tous ses *philoï*. Elle a, en revanche, intérêt à ce que soit respecté ce mode de rétributions de ses prestations et à déployer toute « une stratégie pour garder l'amitié hors du marché » (p. 124). Il y va de son rang. Aussi, lorsqu'elle accepte de se faire payer en argent, et que sa position dans le monde des plaisirs lui permet de le faire, elle exige des sommes fabuleuses - mille drachmes pour une nuit - ce qui ne fait qu'accroître son prestige et confirmer sa place dans la hiérarchie (p. 196).

- 18 Le deuxième paramètre à considérer est la nature et la durée des services demandés. Dans tous les cas, la copulation fait partie du jeu (p. 95), mais elle peut être associée à d'autres prestations comme le chant, la danse ou la conversation, voire des soins divers. La location peut être opérée par un ou plusieurs clients et sa durée peut aller de la simple soirée à celle d'un ensemble de festivités. Entre la *pornê* qui est payée à la passe et qui doit accepter tous les clients et l'*hetaira* qui a un nombre restreint de *philoï* assidus et qui doit être « séduite » pour accorder ses faveurs (p. 125), l'échelle est longue et ses degrés bien flottants. Habrotonon, la petite joueuse d'aulos de *L'arbitrage* de Ménandre est une *pornê* qui a été louée pour quelques temps et qui s'étonne que le jeune maître ne lui demande pas de coucher avec lui (p. 95). En revanche, les *misthamousai* (p. 92) - la Nééra du corpus démosthénien et ses « sœurs » au début de leur carrière - qui sont louées pour servir « d'escorte » à des hommes riches et distingués sont classées dans la catégorie des *hetairai*.
- 19 Pour J. N. Davidson, le troisième paramètre à considérer lorsqu'il s'agit de distinguer la *pornê* de l'*hetaira* est ce qu'il appelle « l'économie du regard » (p. 127). A Athènes, la réclusion dans l'espace privé est le signe d'un statut (et j'ajouterai volontiers d'un rang social) : l'Athénienne, la fille / épouse / mère de citoyen, est dissimulée à tous les regards, à l'abri de ses vêtements et des murs de l'*oikos* de son père puis de son mari. L'espace de l'*hetaira* oscille entre ces deux extrêmes que sont l'espace public de la *pornê* et l'espace privé de l'épouse (p. 128). La *pornê* est exposée aux regards de tous : son corps est dénudé, dénudé pour l'exhibition du bordel, dénudé lors de ses prestations de musicienne et de danseuse ; elle n'est pas rattachée à un *oikos* et partage la promiscuité du bordel. L'*hetaira* a une résidence personnelle, mais ce n'est pas une recluse enfermée dans la maison (p. 129). Elle n'exhibe pas son corps. Au contraire, lorsqu'elle sort, elle le couvre pour en garder toute sa valeur (p. 133). Elle n'en est pas moins placée, plus ou moins dévêtue, sous le regard masculin (p. 129) : Phrynê sert de modèle à son *philos* Praxitèle et lorsque dans le récit de Xénophon Socrate se rend chez Théodotê, elle est en train de poser. Le corps de l'*hetaira* est public par l'intermédiaire de l'image. Lorsqu'une *hetaira* est prise comme concubine (*pallakê*), elle perd son ambivalence : elle

devient une « femme de l'intérieur », traitée comme une épouse (p. 131) et astreinte au même comportement.

- 20 La démonstration de J. N. Davidson est très séduisante. Il n'est donc pas étonnant qu'elle serve déjà de référence. L. Kurke (« Inventing the Hetaira : Sex, Politics, and Discursive Conflict in Archaic Greece », *Classical Antiquity*, vol. 16, n° 1, avril 1997, pp. 106-150), qui s'interroge à son tour sur l'opposition entre *pornê* et *hetaira*, estime qu'il n'a peut-être pas prêté suffisamment attention à la période où ce « binôme » a été inventé. Le terme *hetaira* apparaît pour la première fois chez Hérodote pour qualifier la fameuse courtisane Rhodopis (II, 134-135). L'opposition *hetaira* / *pornê* a donc été mise en place en Grèce archaïque, pendant la période où les banquets aristocratiques constituaient « une anti-cité » avec ses propres règles et ses propres conventions. Alors que la cité adopte le système monétaire, l'anti-cité aristocratique le refuse et entend garder l'organisation de ses plaisirs hors du marché. Situer les échanges entre l'*hetaira* et ses *hetairoi* dans le champ du don et du contre don relèverait donc plus du politique que de l'économique. Dans un ouvrage collectif intitulé *Not the Classical Ideal. Athens and the Construction of the Other in Greek Art*, Beth Cohen ed., Brill 2000, J. Neils consacre un chapitre aux « Others Within the Other : An Intimate Look at Hetairai and Maenads ». Elle fait très longuement référence à l'ouvrage de J. N. Davidson et au brouillage des clivages censés séparer les habitantes de la cité des Athéniens avant d'aborder de façon très convaincante sa propre démonstration : sur les vases attiques du Ve s. la représentation des ménades, les adoratrices de Dionysos, est très proche de celles des courtisanes vouées au culte d'Aphrodite.

Cette théorie n'est pas sans susciter quelques réserves

- 21 Les paramètres que proposent J. N. Davidson sont indispensables à l'analyse de la hiérarchie de la prostitution. Sa représentation d'une collectivité féminine aux clivages flous, fluctuants et aisés à franchir donne, en revanche, à réfléchir. Si celle des historiennes féministes est un peu trop manichéenne, n'est elle pas, elle, un peu trop détachée du contexte politique et social ? Comme le remarque L. Kurke, les termes *pornê* et *hetaira* ne sont pas des termes juridiques, mais des termes discursifs, ce qui explique leur fluidité. Un retour aux sources de J. N. Davidson, et plus particulièrement au *Contre Nééra* du Ps.Démosthène et au théâtre de Ménandre, suggère, je crois, que si les conditions de vie et de voisinage peuvent brouiller les disparités entre les résidentes de la cité, leurs statuts établissent entre elles des clivages aussi nets que difficiles à franchir. Les deux critères qui déterminent la place des femmes de la cité sont en effet ceux qui commandent la structure du groupe social tout entier, la liberté (l'opposition libre/esclave) et la citoyenneté (l'opposition citoyens/non citoyens).
- 22 La hiérarchie des prostitués est déterminée par leur statut. Il y a des prostitués libres et des prostituées esclaves : le corpus ignore le cas de la citoyenne prostituée par l'homme de sa famille qui a autorité sur elle, père, frère ou mari. Athènes pratique l'esclavage et l'esclavage dans cette cité ouverte sur la mer et adonnée au commerce revêt des formes très particulières. Peut-être conviendrait-il même d'établir des rapprochements entre le système d'exploitation sexuelle et le système d'exploitation servile. Y a-t-il beaucoup de différence dans la conception du profit entre les *misthamousai* de Nicarète qui rapportent à leur proxénète / propriétaire le *misthos* de leur location à durée variable et les *misthophorounta somata*, les esclaves que leurs propriétaires louent aux exploitants des mines et des ateliers du Laurion et qui leur rapportent le *misthos* de leur location ? La situation de ces femmes et de Phédon, installés à part par leurs proxénètes dans une

stalle professionnelle, n'est pas sans rappeler celle des *chôris oikountes*, les esclaves que leurs maîtres installent à part et qui leur rapportent l'*apophora* prélevée sur le produit de leur travail. L'esclave est un *sôma*, un corps, qui appartient à son maître et travaille pour lui, même si ce dernier lui laisse de quoi constituer un « pécule » destiné à racheter sa liberté. Que désire farouchement Habrotonon, la joueuse d'*aulos* de l'*Arbitrage* louée pour dix drachmes à son proxénète (*pornoboscos*) ? Si elle se montre âpre au gain en dépit de sa gentillesse naturelle, c'est qu'elle veut acquérir sa liberté. Pour se libérer de Nicarète, une ancienne esclave devenue affranchie et proxénète, qui l'a achetée et fait d'elle une « escorte », Nééra a eu l'astuce de demander à ses anciens amants, désireux avant de se marier de renoncer à une location trop chère, de se cotiser pour lui faire un prêt gratuit (*eranos*), les économies de son pécule servant de caution à l'opération. Changer de statut, passer de la condition d'esclave à celle d'affranchie, c'est pour une prostituée accéder à la propriété, propriété de son corps, propriété de ses biens et propriété de ses enfants qu'elle peut désormais garder si elle le désire. J. N. Davidson revient à plusieurs reprises sur la maison de Théodotê, l'interlocutrice de Socrate dans les *Mémoires* de Xénophon (chap. XI), une maison où rien ne fait défaut et où elle vit avec sa mère, entourée de nombreuses servantes. Les cadeaux de ses « amis » lui assurent des revenus considérables dont elle dispose à sa guise. Si Théodotê est propriétaire de sa maison et gère ses biens comme elle l'entend, ce n'est pas parce qu'elle est une *hetaira*, c'est parce qu'elle est à la fois une femme libre et une femme non mariée car, dans ce cas, un époux tiendrait en tutelle (*kureia*) sa personne et la dot qu'elle aurait apportée. Certes la possibilité du rachat « brouille » le clivage entre prostituées libres et prostituées esclaves, mais est-il possible d'en conclure que la question du statut n'est pas déterminante dans le monde des plaisirs ?

- 23 Elle me paraît tout aussi déterminante dans celui de l'*oikos* dont l'organisation depuis la « loi de Périclès » sur la citoyenneté est « embedded » dans celle du politique. Il y a les femmes qu'on épouse et celles qu'on n'épouse pas. Pour qu'une femme soit prise pour épouse par un citoyen athénien, il faut qu'elle lui soit donnée par son père, ou l'homme de sa famille habilité à le faire (frère, grand-père paternel ou fils) selon les règles du mariage légitime : elle doit être *astê* (citoyenne), c'est-à-dire née d'un père et d'une mère *astoi* (citoyens) et sa dation doit s'accompagner de celle d'une dot. Le dispositif matrimonial a dû, bien sûr, susciter des velléités de transgression et certaines infractions ont à coup sûr réussi. Dans un système où il n'y a pas de registre d'état civil et où la reconnaissance de paternité consiste en une série d'actes civico-religieux échelonnés dans le temps pour les garçons, mais écourtés pour les filles, il peut être tentant d'essayer de déclarer *astê* et légitime une fille qui ne l'est pas. C'est ce que fait Nééra. Elle entend bien que Plangon, la fille qu'elle a eu d'une de ses nombreuses liaisons, ne soit pas une marginale comme elle et, pour pouvoir en faire l'épouse d'un citoyen, elle la fait passer pour la fille issue d'un ancien mariage de son amant Stéphanos, un citoyen en vue de la cité, et la dote assez largement pour que le gendre choisi accepte de fermer les yeux sur certaines obscurités de sa naissance. Mais il y a eu procès. Certes Apollodore, l'adversaire de Nééra, était surtout l'adversaire de Stéphanos et de son groupe politique, mais s'il a choisi cet angle d'accusation, c'est qu'il savait que les juges étaient susceptibles de condamner la transgression de la réglementation matrimoniale : donner en mariage à un citoyen une fille qui n'est pas *astê*, c'est se rendre coupable d'usurpation du droit de cité, crime passible de la confiscation de biens et de la perte des droits civiques (*atimia*).

- 24 Les adeptes du brouillage des clivages de la collectivité féminine font grand cas du témoignage de Ménandre. Or nul n'est plus respectueux que Ménandre des règles du mariage légitime. Quelle femme le jeune maître, le personnage autour duquel s'articulent toutes les intrigues, épouse-t-il à la fin de la pièce ? La mariée est toujours une *parthenos*, la fille non mariée et légitime d'un citoyen connu. Il y a deux types de *parthenoi*. La vraie jeune fille version Ménandre « ignore tout du mal » et arrive vierge au mariage. La fille de Cnémon dans le *Dyskolos* en est le meilleur exemple : le seul obstacle à son mariage avec le jeune maître est la misanthropie de son père. La fausse jeune fille, la *parthenos* violée par le jeune maître dans l'égarement d'une fête trop arrosée, est enceinte ou déjà mère dans la *Samienne*, le *Héros* et le *Gorgos*. Le retard apporté à son mariage n'est que circonstanciel : les pères respectifs sont en voyage (*Samienne*) ou appartiennent à des milieux sociaux différents (*Gorgos*). La pièce s'achève par la dation de la *parthenos* et de sa dot à son violeur repentant puisque le statut d'*astê* de cette fille de citoyens ne saurait être mis en cause. Que se passe-t-il, en revanche, lorsque la femme dont le jeune maître est amoureux, n'est pas dans les conditions d'être légitimement épousée ? Sostratos, le héros du *Dis Exapaton*, est amoureux d'une *hetaira*, Bacchis, qui a été louée pour une année par un soldat. Il s'agit pour lui de dégager la jeune femme de cette liaison, moyennant un dédommagement financier. Il ne l'épouse pas pour autant, il la prend à son tour en location. Dans la *Perikeiromenê*/*La Tondue*, le soldat Polémon a pris comme concubine, Glycera, une fille abandonnée recueillie par une pauvre femme. Il l'aime si passionnément qu'il lui coupe les cheveux dans une crise de jalousie. Si la pièce se termine par la dation de la fille et d'une belle dot selon les règles du mariage légitime, c'est que, entre temps, Glycera a retrouvé son père et que son statut d'*astê* ne saurait être mis en doute. Le *Misoumenos* s'achève de la même façon et pour la même raison. Krateia est la captive du soldat Thrasonidès qui est assez amoureux d'elle pour la respecter et s'abstenir de tout rapport avec elle. Il l'épousera lorsqu'il s'avérera que cette *parthenos* qui a su conserver sa virginité est la fille légitime d'un citoyen athénien.
- 25 Chez Ménandre une concubine, qu'elle soit de statut libre comme Glycera ou de statut servile comme Krateia, n'accède au rang d'épouse que si les règles du mariage légitime peuvent être respectées : elle doit avoir un père qui garantit son appartenance à la cité (elle doit être *astê*) et son appartenance à l'*oikos* (la dation s'accompagne d'une dot). Une concubine, de naissance libre, mais étrangère, ne sera jamais une épouse, quelle que soit la position qui lui est faite dans la maison de son concubin. C'est le cas de Chrysis dans la *Samienne*, une *hetaira* libre originaire de Samos, dont le vieux Déméas est amoureux fou, qu'il a couverte de cadeaux et installée dans sa maison... pour éviter d'entrer en compétition avec des « amis » de la belle plus jeunes. Les partisans du brouillage des clivages de la population féminine athénienne ne manquent pas de relever les analogies de la situation de Chrysis avec celle d'une épouse. Elle est qualifiée de *gametên hetairan* (226), d'*hetaira/mariée*. Les esclaves la considèrent comme leur maîtresse. Dans le cortège du mariage du fils de la maison, elle tient la torche et occupe la place de la mère du marié. Elle a d'excellentes relations avec les femmes de la maison voisine qui, elles, sont épouse et fille de citoyens... Soit ! Mais a-t-on prêté suffisamment attention au chasse croisé des bébés qui conditionne l'intrigue de la pièce. Moschion, le fils adoptif de Déméas, a violé la fille du voisin et, en attendant que leurs pères à tous deux rentrent de voyage et qu'il puisse épouser la *parthenos* et régulariser la situation, il a confié le bébé né de cette relation inconvenante, à Chrysis. « Il s'est produit », dit-il, « une coïncidence tout à fait heureuse : Chrysis avait mis au monde un enfant ». En

rentrant chez lui Déméas voit Chrysis allaiter et dorloter le bébé et la soupçonne d'avoir eu des relations avec Moschion. Il lui reproche de ne pas avoir exposé le bébé et les jette tous deux dehors. Où est passé le premier nourrisson ? Le sort réservé au second - l'exposition - laisse supposer que l'avenir des enfants d'une concubine, si aimée soit elle, est très aléatoire. L'*oikos* est aussi fermée que la *polis*. Elle a horreur des bâtards. Pour qu'un citoyen puisse faire la reconnaissance de paternité d'un enfant ou l'adopter, il faut que ce dernier soit né en légitime mariage de deux citoyens. Un concubin ne peut donc ni reconnaître ni adopter l'enfant qu'il a eu d'une concubine fut elle de naissance citoyenne. Certes, comme le montre la succession de Philoktémon (*Isée*, VI), il est possible d'essayer de transgresser la loi, mais il y a toujours quelque ayant droit lésé par une telle décision pour porter l'affaire devant les juges. Comme le disait l'adversaire de Nééra dans une formule célèbre, mais récusée par M. M. Henry comme par J. N. Davidson et ses émules, une épouse est faite pour donner à un homme des enfants légitimes et une concubine pour l'entourer de ses bons soins ... surtout lorsqu'il est âgé et a déjà assuré sa descendance légitime (soit naturellement soit par adoption) comme Déméas et Philoktémon.

J. N. Davidson et les théoriciens de « l'Athènes phallocratique »

- 26 A la base de la thèse de J. N. Davidson il y a une seconde proposition qui l'oppose non plus aux « historiennes féministes », mais à ceux qu'il appelle les théoriciens du « règne du phallus » dans l'antiquité grecque et romaine, K. J. Dover et P. Veyne, et à M. Foucault dont l' *Histoire de la sexualité* a confirmé la position hégémonique. Le « règne du phallus » - l'opposition entre sexualité active et sexualité passive - qui déterminerait la division de la communauté civique entre ceux qui pénètrent et les autres, les femmes et les homosexuels passifs, est pour J. N. Davidson, une théorie « simpliste » (p. 169). Les Grecs, dit-il, « ne structurent pas la société selon un schéma coïtal » (p. 178). Il se demande si la représentation de « l'Athènes phallocratique » ne serait pas en fait le résultat d'une projection de la conception chrétienne de la sexualité avec son apologie du « corps intact » sublimé dans la virginité de Marie, sa prédilection pour la position du missionnaire et sa condamnation absolue de la pénétration anale.
- 27 J. N. Davidson s'interroge une première fois sur la validité de l'opposition entre sexualité active et sexualité passive dans un chapitre (pp. 167-208) consacré à l'explication de deux termes injurieux, *katapugôn* (*pugê*/fesse) et *kinaidos* (*kineô*/remuer). Est-ce qu'ils désignent comme le supposent « les théoriciens du phallus », ceux qui se font pénétrer, les homosexuels adultes passifs, les « enculés » et les « enfilés » ? J. N. Davidson montre que les deux termes informent davantage sur l'immoralité d'un homme que sur son comportement sexuel. *Katapugôn* est surtout employé au Ve s., *kinaidos* au IVe s. Tous deux désignent un homme efféminé (p. 167) : Démosthène qui porte un petit manteau de laine et une tunique souple est traité de *kinaidos* par Eschine. En quoi le *katapugôn/kinaidos* est-il efféminé ? L'injure ne porte pas sur la passivité de sa sexualité, mais sur sa lubricité (p. 172). Il est incapable de se contrôler sexuellement, comme il est incapable de maîtriser une vie toute entière adonnée aux plaisirs. C'est ainsi que Calliclès dans le *Gorgias* de Platon définit le *kinaidos*, comme celui qui fait preuve dans sa recherche des plaisirs d'un appétit débridé. L'injure concerne aussi bien les hommes que les femmes. Dans la *Lysistrata* d'Aristophane les épouses en grève du sexe pour la cause de la paix n'en veulent pas moins faire le mur pour rejoindre leurs époux et faire l'amour. Elles se font traiter de race de *katapugôn*, ou pour le dire autrement, de race d'insatiables...ou de nymphomanes. Les souris, qui ne sont pas spécialistes de la pénétration entre animaux

de même sexe, sont aussi taxées de *katapugôn* à cause de leur débordante activité sexuelle. J. N. Davidson en conclut (p. 176) que ce qui établit « la connexion » entre la représentation des femmes et celles des « efféminés », c'est moins la façon de copuler que l'absence d'*enkrateia*, l'absence de maîtrise de l'appétit sexuel et de la quête des plaisirs. Pour lui, ce manque de retenue, contrairement à ce que pense M. Foucault, n'est donc pas une affaire de sexe, mais de genre (p. 175). Le *moikhos*, l'homme adultère qui a une liaison avec une femme ou une fille de citoyen, le séducteur par excellence, est en effet lui aussi présenté comme un efféminé, alors que sa sexualité ne peut être qualifiée de passive. La représentation du *kinaidos* /*katapugôn* (p. 179) serait donc moins celle d'un inverti assimilé à une femme parce qu'il est pénétré que celle d'un obsédé sexuel rempli d'une insatiabilité toute féminine qui le rend incapable d'*enkrateia*. Il appartient au genre féminin quelle que soit sa façon de copuler.

- 28 J. N. Davidson s'interroge une seconde fois sur la validité de l'opposition sexualité active/sexualité passive dans un chapitre (VIII) consacré au lien de la sexualité et de la politique dans l'Athènes démocratique. Pour « les théoriciens du phallus », et tout particulièrement pour M. Foucault et ses « émules américains » (la bibliographie de J. N. Davidson accorde très peu de place aux ouvrages en langues latines !), la connexion entre le comportement sexuel et la participation au politique est très étroite. L'accusation de passivité sexuelle, toujours génératrice d'autres disqualifications (p. 253), peut faire exclure un citoyen du « partage de la *polis* ». La source essentielle étant le discours qu'Eschine prononça *Contre Timarque* à la fin de l'année 346 ou au début de l'année 345, J. N. Davidson en fait un commentaire minutieux et souvent convaincant (pp. 250-277).
- 29 En dépit des allégations d'Eschine - l'accusateur conteste la possibilité de faire dévier le débat sur des questions politiques - il s'agit d'un procès éminemment politique. Pendant l'été 346, les Athéniens ont conclu avec Philippe II de Macédoine « la paix de Philocrate », une paix très favorable au roi puisqu'elle lui laisse liberté d'agir en Grèce centrale et en Thrace. Eschine (le promacédonien) et Démosthène (l'antimacédonien) ont fait partie des deux ambassades qui ont conclu le traité. En tant qu'ambassadeurs, ils sont astreints à faire leur reddition de comptes devant une commission spéciale du Conseil des 500. La séance est publique, c'est-à-dire que tout citoyen peut monter à la tribune et prendre la parole en vertu de ce droit inhérent à la citoyenneté qu'est l'*isegoria*, l'égalité de la parole. Lors de la reddition de compte de la seconde ambassade, les anti-macédoniens, menés par Démosthène, décident d'accuser Eschine d'avoir trahi les intérêts d'Athènes. Timarque, un personnage en vue dans la cité depuis une quinzaine d'années, est désigné par eux comme accusateur principal. C'est lui qui montera à la tribune. Pour écarter ou retarder ce procès dangereux, Eschine tente une opposition (*antigraphê*) : est-ce que Timarque a le droit de monter à la tribune ? Une loi athénienne prive de leur droit d'*isegoria* (*Eschine*, I, 28) celui qui a frappé ou négligé ses parents, celui qui n'a pas pris part aux expéditions militaires ou a jeté son bouclier, celui qui s'est conduit en prostitué (*pornos*) ou en « courtisan » (*hetairikôs*), celui qui a dévoré les biens de ses parents ou tout autre héritage. Eschine retient deux chefs d'accusation (I, 154) : « je demande que Timarque soit exclu de la tribune du fait de prostitution (*peporneumenon*) et pour avoir mangé son patrimoine ». Il les développe l'un après l'autre accordant toutefois une plus grande place à la prostitution de Timarque. La question est de savoir si Eschine requiert l'exclusion de son adversaire parce qu'il se fait pénétrer ou parce qu'il n'est plus maître de son corps et de sa personne. Pour J. N. Davidson, ceux qui considèrent qu'à Athènes la passivité sexuelle

vaut à celui qui la pratique la perte de son droit à la parole et donc en quelque sorte une citoyenneté passive, ont le tort de ne pas prendre en compte l'ensemble de l'acte d'accusation (p. 255). Il y a en effet « une série de connections » entre la prostitution, la perte du patrimoine et l'exclusion de la tribune. Eschine déduit la prostitution de Timarque et l'engloutissement de son héritage de la même cause, une insatiable soif des plaisirs et les dépenses que génère l'absence de maîtrise de soi. Et il aboutit, dans les deux cas à la même conclusion : comme l'a prévu le législateur, la prise de parole d'un débauché qui s'est vendu à ses amants et d'un dilapidateur réduit à vendre son vote pour subsister ne peut rien apporter de bon à la communauté.

- 30 Jeune, Timarque était très beau. Il a quitté la maison paternelle sous prétexte de s'inscrire au Pirée dans une école de médecine, mais avec l'intention de se vendre (*pôlein*). Sa passion de la bonne chère (*opsophagia*), des joueuses d'*aulos*, des courtisanes et du jeu, l'ont amené à accepter de s'installer chez Migolas pour jouir de tout cela gratuitement et toucher un *misthos*. Il s'est fait *hetairikos*. Puis il est allé de l'un à l'autre. Il s'est même vendu à un esclave avant de devenir « la femme » d'Hégésandre qui avait été lui-même la « femme » de Léodamas (p. 270). Timarque est un prostitué parce qu'il fait commerce de son corps et un « efféminé » parce qu'il est insatiable dans sa quête des plaisirs. Ce que lui reproche Eschine, ce n'est pas son comportement sexuel - il n'est jamais question de sa passivité ou de son activité dans le coït - c'est sa situation de dépendance vis à vis des amants chez lesquels il s'est installé, une situation qui est celle d'une femme vis-à-vis de son mari. Timarque est femme parce qu'il est entretenu par Hégésandre, parce que son corps ne lui appartient plus (*Eschine*, I, 64, 95) et parce qu'il a perdu toute liberté de parler et d'agir. La métamorphose de son amant Hégésandre - il devient homme après avoir été femme - n'a rien de sexuel. Elle est simplement dû à un changement de situation économique et de position sociale : après avoir été entretenu par un amant, Hégésandre devient à son tour suffisamment riche pour entretenir à son tour un amant. Un *hetairikos* citoyen qui impose à son amant des dépenses considérables dans la vie privée doit nécessairement le payer de retour dans la vie publique. Comme le « parasite » (le commensal *asumbolos*, qui ne paye pas son écot) avec son « sponsor » (p. 272), l'*hetairikos* entretient avec son amant une relation de dépendance politique, ailleurs on dirait de clientèle. Ces deux types de citoyens ne sont libres ni de leur prise de parole, ni de leur vote et sont prêts à soutenir politiquement ceux qui les entretiennent. Ce n'est pas « un schéma coïdal » qui écarte le prostitué de la tribune, mais l'aliénation de sa liberté au bénéfice d'un amant-patron.
- 31 Timarque, dont l'âge avançait, ne trouvait plus personne pour l'entretenir. Sa passion des plaisirs étant toujours la même, il engloutit la fortune paternelle qui était d'autant plus considérable que son père, pour éviter d'être astreint au service des liturgies (les « dons » que dans l'Athènes démocratique les riches sont dans l'obligation de faire à la communauté) avait transformé une partie de ses « biens apparents » (les biens immobiliers) en « bien cachés » (les réserves monétaires et les prêts à intérêts). Timarque qui a dilapidé son héritage ne peut évidemment pas mettre sa fortune au service de la cité en tant que liturge. Son père était un mauvais riche qui esquivait les obligations attachées à la richesse, il est lui le mauvais citoyen qui a privé la communauté des contributions de la richesse. Sans ressources personnelles, mais toujours assoiffé de plaisirs et d'argent, Timarque profite des charges publiques qu'il assume pour toucher des pots de vin ou commettre des malversations et dévorer l'argent de la communauté. Lorsqu'un tel homme fait partie d'un groupe politique, la relation qu'il établit avec ses compagnons (*hetairoi*) n'a rien d'égalitaire : ce n'est pas

assistance mutuelle à l'assemblée et au tribunal, c'est soumission et service contre avantages. C'est son intempérance qui a fait de Timarque un politicien véreux et vendu qui doit être écarté de la tribune. Pour J. N. Davidson, c'est en termes politiques qu'il faut analyser l'étrange ménage constitué par Hégésandre et Timarque qui appartiennent tous deux à la mouvance antimacédonienne de Démosthène (pp. 274-275). La connexion entre le prostitué qui se vend à son amant et le politicien qui se vend à un « parti » était quelque chose que les juges pouvaient parfaitement comprendre... et qu'ils ont compris puisque Eschine a gagné son procès contre Timarque.

- 32 Il ressort de cette longue analyse que les juges n'ont pas sanctionné le citoyen Timarque parce qu'il était un homosexuel passif, mais parce qu'il avait perdu, à cause de son intempérance, sa liberté politique, cette faculté de parler, de décider et de juger en son nom qui définit le citoyen dans une cité démocratique.
- 33 La remise en cause de l'hégémonie de « la théorie du phallus » proposée par J. N. Davidson est solidement étayée et mérite la plus grande attention, mais il ne suffit pas d'une analyse du *Contre Timarque* et des injures préférées des Athéniens pour la rendre décisive. Pour qu'elle atteigne son achèvement, il faudrait, je crois, procéder à un gauchissement de la problématique et passer d'une étude de la consommation vénale des plaisirs de la chair à celle de la construction des plaisirs de la chair. Dans une cité où la pédérastie est une pratique courante, surtout parmi les « meilleurs », les commensaux par excellence des banquets, il est impossible d'aborder ce problème en fragmentant l'étude de l'érotisme masculin selon les critères du marché et du don. Une telle démarche serait d'autant plus d'actualité que l'ouvrage de F. Dupont et de T. Eloi - *L'érotisme masculin dans la Rome antique* - prend ses distances avec les thèses de P. Veyne.
- Conclusion
- 34 En s'écartant des approches qui font autorité, celle des « historiennes féministes » et celle des « théoriciens du phallus », l'ouvrage de J. N. Davidson invite, tout comme celui de F. Dupont et de T. Eloi, à une nouvelle visite des sources et à un nouvel examen des théories consensuelles.

BIBLIOGRAPHIE

CANTARELLA E., 1988, *Secondo natura. La bisessualita nel mondo antico*, Roma, Editori Riuniti (édition française : *Selon la nature, l'usage et la loi. La bisexualité dans le monde antique*, Paris, La découverte, 1991).

DOVER K. J., 1978 *Greek Homosexuality*, London, G. Duckworth & Co Ltd. (édition française, *Homosexualité grecque*, Paris, La pensée sauvage, 1982).

DUPONT F. & ELOI T., 2001, *L'érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris, Belin.

FOUCAULT, M., 1976-1984, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard : *La volonté de savoir*, 1976 ; *L'usage des plaisirs*, 1984 ; *Le souci de soi*, 1984.

HENRY M. M., 1988, *Menander's Courtesans and the Greek Comic Tradition*, Studien zur klassischen Philologie, Frankfurt-Bern-New York-Paris, Verlag Peter Lang.

KEULS E. , 1993, *The Reign of Phallus*, Berkeley-Los Angeles, sec. ed.

KURKE L., 1997, « Inventing the Hetaira : Sex, Politics, and Discursive Conflict in Archaic Greece », *Classical Antiquity*, vol.16, n°1, avril, pp.110-150.

NEILS J., 2000, « Others Within the Other : An Intimate Look at Hetairai and Maenads », *Not The Classical Ideal. Athens and the construction of the Other in Greek Art*, B. Cohen edit, Brill, pp.203-226.

SERGENT B., 1996, *Homosexualité et initiation chez les peuples indo-européens*, Paris, Editions Payot & Rivages. Cet ouvrage réunit *L'homosexualité dans la mythologie grecque*, Payot, 1984 et *L'homosexualité initiatique dans l'Europe ancienne*, Payot, 1986.

VEYNE P., 1982, « L'homosexualité à Rome », *Communications*, 35, pp. 26-33.

RÉSUMÉS

À des « antiquisants » séduits par les publications de K. J. Dover, de P. Veyne et de E. Cantarella, à un lectorat pétri des travaux de M. Foucault, l'ouvrage de J. D. Davidson propose une autre « histoire des plaisirs » dans la démocratique Athènes, une approche plus complexe et plus souple parce qu'elle entend se dégager de l'opposition prégnante entre sexualité active et sexualité passive. Sa lecture est d'autant plus passionnante que l'ouvrage plus récent de F. Dupont et T. Eloy - *L'Érotisme masculin dans la Rome antique* - invite, lui aussi, à réfléchir sur ce que l'auteur appelle « la théorie du phallus ».

To historians of the Antique world, seduced by the works of K.J. Dover, P. Veyne and E. Cantarella, and to readers of M. Foucault, J.D. Davidson's book suggests a new " history of pleasure " in democratic Athens. It provides a more complex and more flexible approach by getting rid of the prevailing opposition between active and passive sexuality. Its reading is all the more fascinating that the most recent book of F. Dupont and T. Eloy - *Masculine Eroticism in Antique Rome* - also invites us to think over what the author calls « the phallus theory ».

AUTEURS

CLAUDINE LEDUC

Claudine LEDUC est spécialiste d'histoire grecque. Ses recherches sont actuellement orientées dans deux directions : l'articulation de la parenté et du politique en pays grec et plus spécialement dans la cité des Athéniens entre le VIe et le IVe siècle ; l'articulation des spéculations symboliques, de la théologie et de l'histoire à travers les figures d'Athéna et d'Hermès.

PAULINE SCHMITT PANTEL

Pauline SCHMITT PANTEL est professeure d'histoire grecque à l'Université Paris I ; elle mène des recherches sur les pratiques sociales collectives dans les cités grecques et sur l'histoire des femmes. Elle a publié plusieurs articles dans ces deux domaines, ainsi qu'un livre consacré aux banquets (*La cité au banquet, Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Paris-Rome 1992) et elle a dirigé le tome 1 *L'Antiquité*, dans *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon 1991 et nlle éd. Perrin 2002.